

SANTÉ

Quand l'hôpital marche sur les plates-bandes des pharmaciens

Les pharmaciens du Grand Est lancent une campagne pour rappeler aux patients qui sortent de l'hôpital que la loi oblige les services hospitaliers à prescrire le matériel médical nécessaire, et non pas imposer leurs propres prestataires.



La mascotte de la nouvelle campagne des pharmaciens. photo L'Alsace

Des gens viennent souvent nous voir pour commander ou louer du matériel médical pour un proche qui va sortir de l'hôpital. Puis ils reviennent pour dire que l'hôpital s'est chargé de tout, leur imposant un prestataire privé et qu'ils n'ont pas osé dire non... Or il faut faire comprendre aux gens qu'ils ont le choix du prestataire qu'ils souhaitent ! » Claude Windstein est pharmacien et délégué pour le Bas-Rhin de l'Union régionale des pharmaciens libéraux du Grand Est (URPS Pharmaciens).

Avec son collègue haut-rhinois Jean-François Kuentz, vice président de la Conférence nationale des URPS Pharmaciens libéraux (Cnul), ils étaient hier à Strasbourg pour pousser un coup de gueule contre cette absence de choix organisée au profit de certaines grandes entreprises « cotées au Cac 40 ».

Jean-François Kuentz indique ainsi que deux enquêtes menées par la Cnul ont montré que côté pharmaciens, « 83 % d'entre eux souhaiteraient être contactés par les familles pour la sortie de l'hôpital de leur proche ». Mais 62 % d'entre eux ne sont jamais contactés pour du matériel médical et 55 % pour les perfusions, alors qu'ils le sont en grande majorité pour les médicaments.

Côté patients, « seuls 21 % des personnes interrogées affirment avoir eu une ordonnance pour du matériel médical alors que 88 % ont eu une ordonnance pour des médicaments ». 63 % n'ont pas eu le choix du prestataire pour fournir le matériel médical. Pourtant 90 % de ces patients plébiscitent une prise en charge par des professionnels de ville (pharmaciens d'officine, infirmiers libéraux) en sortie d'hôpital.

« Tarifs concurrentiels »

« Cette absence de choix est contraire à la loi, reprend Claude Windstein. La location de matériel médical n'est pas plus chère en officine et pour l'achat, ce n'est pas plus cher non plus en moyenne, car nos tarifs sont très concurrentiels. Et sur nos gammes, on trouve toujours un matériel entièrement remboursable. »

Idem pour le service après-vente pour lequel les pharmaciens et leurs fournisseurs ont mis sur pied une astreinte 24 heures sur 24 et sept jours sur sept pour des produits sensibles.

Une mascotte

L'Union régionale des pharmaciens libéraux lance une campagne dans le Grand Est, avec une mascotte reprenant l'enseigne croix verte des pharmacies. Cette mascotte a un double objectif : indiquer les pharmacies qui louent ou vendent du matériel médical et porter le slogan de la campagne « Votre pharmacien, allié de votre maintien à domicile ». Une brochure a également été éditée, pour expliquer ce qu'est le matériel médical. Sur le site internet www.lemaintienadomicile.com

chaque usager peut obtenir l'adresse du pharmacien le plus proche de son domicile qui fait du maintien à domicile.

Vos commentaires

Pescolo PUDIM - 03.10.2017 | 15h33 COUP DE GUEULE

justifié

Initiative approuvée.

signaler un abus

CONTENUS SPONSORISÉS

EN ALSACE
